

REPUBLIQUE FRANÇAISE

03 MARS 2025

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

Comité du 3 mars 2025

DELIBERATION N° 25-03-01

Présents : 6

M. Nicolas SIMONNET, M. Franck FOULON, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Sylvie SARTIRANO,
Mme Audrey MOLAIRES, ~~M. Philippe GLOMOT~~, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC,

A donné pouvoir : 1

M. Christian CHITO à Mme Sylvie SARTIRANO

Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025

* * *

VU les articles L 5721-1 à 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs
aux Syndicats Mixtes ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions ;

VU les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu le compte-rendu du Comité Syndical du 3 Mars 2024 à 9 h 40 actant le manque de quorum et
fixant une nouvelle réunion le même jour à 10 Heures à l'aérodrome, avec un ordre du jour identique
à celui mentionné dans les convocations par courriel du 20 février 2025, relatives au Comité
Syndical du 03 mars 2025 ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical,

PREND ACTE :

► après en avoir débattu, des orientations budgétaires pour l'année 2025 récapitulées ci-
après, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 2 mars 1982 relative aux
droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Section de fonctionnement : 410 703,82 €
--

Dépenses

Elles seront supérieures à celles du Budget Primitif 2024 (environ 26 %).

Les principales dépenses récapitulées dans le tableau ci-dessous et détaillées en annexe I, porteront essentiellement sur :

- la participation finale à verser au titre de la gestion du 1^{er} trimestre 2024 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier à hauteur de 44 580, 01 €. La CCI a sollicité au titre de la fin de gestion de l'Aérodrome la somme totale de 122 876 81 €. Le Syndicat a versé 77 996,80 € sur l'exercice 2024, il reste donc à verser en 2025 : 44 580,01 €

La contribution pour la fin de gestion est lourdement impactée par les salaires et traitement du personnel (94 032,90 €) parmi lesquels figurent 36 862.89 € au titre d'indemnités de chômage et de préavis non effectué versées à Mme DELMAS, ancien agent AFIS qui n'a pas accepté le contrat proposé par le nouvel exploitant.

Il est à noter que le Syndicat Mixte a présenté à la CCIT le coût des dépenses effectuées au titre de la mise aux normes du balisage de nuit, du groupe électrogène, des remise en état des des tracteurs et autres qui s'élèvent à 38 327.70 €

- la subvention d'exploitation à verser au nouvel exploitant soit 265 846 € (238000 *1.117 indice de révision) selon le contrat de DSP signé le 21 mars courant
- les impôts et taxes : 38 000 €
- la dotation aux amortissements : 38 454,65 €
- le remboursement d'une partie des intérêts annuels prévisionnels de l'emprunt souscrit pour la réalisation de la plateforme pour implantation d'un hangar : 1 005,22 €.

Le Syndicat ne prend plus en charge sur 2025 les contrats de maintenance et d'entretien relatifs au fonctionnement de la plateforme.

Intitulé	BP 2024	BP 2025
Achat de fournitures	286,42 €	3 000,00 €
Entretien et réparation des bâtiments - matériels - Contrat - prime d'assurance - Etudes	27 859,74 €	12 000,00 €
Honoraires, déplacements, formation, divers	5 405,00 €	2 800,00 €
Impôts et taxes	33 854,96 €	38 120,00 €
Autres contributions obligatoires dont participation au budget CCI Allier) (annexe II)	238 479,29 €	315 331,01 €
Remboursement des intérêts des emprunts	1 070,81 €	998,16 €
Dotations aux amortissements	19 235,48 €	38 454,65 €
Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	326 191,70 €	410 703,82 €

Recettes

Elles s'élèvent au même montant que les dépenses.

Les principales recettes de fonctionnement attendues pourraient se répartir comme suit :

- participation des Collectivités.....	230 796,66 €
- excédent de clôture de l'exercice 2023	133 750,80 €
- redevance centrale solaire	36 456,36 €
- revenus des immeubles : loyers logement	4 800,00 €

Section d'investissement : 482 123,37 €
--

Dépenses

Le budget d'investissement proposé sera en baisse par rapport à l'an dernier (environ 8.74%).

Les plus importants postes de dépenses concernent la finalisation de la construction de la plateforme drones, le projet de construction d'un abri pour matériel incendie à réaliser en 2025 et d'un hangar à but locatif. Les devis pour ces 2 dernières opérations sont en cours d'élaboration.

Ce projet du budget 2025 intègre le remboursement prévisionnel annuel du capital (6 289,42 €) de l'emprunt de 100 000 € souscrit en 2022 pour financer la plateforme.

Est inscrite la subvention d'investissement d'un montant estimé à 20 000 € à verser à l'exploitant pour la réalisation de son programme d'investissement défini dans l'annexe 7 du contrat de DSP tel que ci-dessous :

Nature des opérations	Montant	Déléataire	Syndicat Mixte
Station Jet A1	65 000 €	65 000 €	
Poste Stationnement hélicoptère	25 000 €	25 000 €	
Borne électrique avion / voiture	53 000 €	53 000 €	
Sous-total	143 000 €	143 000 €	
Peinture Bâtiment Principal	30 000 €		30 000 €
Réfection des bureaux	32 000 €		32 000 €
Mobilier	9 000 €		9 000 €
Sous-total	71 000 €		71 000 €
TOTAL GENERAL	214 000 €	143 000 €	71 000 €

En 2024, 18 873,63 € HT ont été versés en fonction de l'avancement des investissements. : ameublement du logement de fonction pour accueillir l'agent AFIS d'éventuels stagiaires en formation, suite au départ de l'agent AFIS.

Un crédit d'études de 3 000 € a été affecté à la réalisation des études nécessaires pour les projets d'un abri pour matériel incendie et d'un hangar pour aéronefs.

Un crédit d'études de 800 € constitué des restes à réaliser 2033 a été affecté au solde de la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la préparation et la passation de l'appel d'offres pour la mise en délégation de service public de l'exploitation de l'aérodrome à compter du 1er avril 2024.

Au titre des matériels, les projets liés à une montée de niveau SSLIA (sécurité incendie), pour favoriser le retour à un nombre de mouvements plus important font l'objet d'un crédit de 48 000 €.

Suite à la demande de Météo France, qui revient en position de monopole pour la gestion des stations météo, il est obligatoire de déplacer le mas météo et de changer une partie des matériels d'enregistrement devenus obsolètes. Un crédit de 28 000 € a donc été prévu à cet effet.

Enfin dans la procédure de mise à jour du balisage pour laquelle une première phase a été effectuée en 2024, il doit être procédé à la 2^{ème} phase pour un montant inscrit de 14 000 €. Lors de la 1^{ère} phase il a été constaté un manque d'imperméabilité de certaines lampes.

Un crédit de 240 000 € a été affecté au projet de construction d'un hangar à but locatif.

Un crédit en restes à réaliser de 34 984€ est inscrit pour le solde de la pose de la clôture et de la maîtrise d'œuvre.

Enfin un crédit de 4 900 € retrace en dépenses la subvention PPC-FNADT attribuée à la construction de la plateforme drones et lissée sur 20 ans comme les investissements correspondants., en conformité avec la transparence budgétaire.

Ces dépenses peuvent être récapitulées de la manière suivante :

Comptes	BP 2024	Proposition BP 2025
Emprunts (remboursement capital) et cautionnement	6 514,50 €	6 289,42 €
Frais d'études et d'insertion et RAR	27 400,00 €	4 700,00 €
Subventions d'investissement exploitant	32 000,00 €	20 000,00 €
Concessions et droits similaires	500,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles : travaux sur bâtiments et acquisition de matériels	379 273,07 €	324 768,13 €
Installation matériel et outillage technique (cf annexe 1 comptes 21 et 23)	72 100,00 €	54 275,82 €
Régularisation situation foncière	500 €	500,00 € €
Depense d'ordre subvention d'investissement		4 900,00 €
Opérations patrimoniales - écritures d'ordre	10 000 €	67 190,00 €
TOTAL	528 287,57 €	482 123,37 €

Il est à noter que les opérations patrimoniales ne sont pas prises en compte pour le calcul des participations des membres qui s'appuie donc sur 414 933,37 € de dépenses réelles d'investissement.

Recettes

Les recettes prévisionnelles d'investissement d'un même montant total que les dépenses se décomposent comme suit :

- participations des Collectivités	56 300,15 €
- excédent de clôture de l'exercice 2024	320 178,57 €
- amortissement des immobilisations	38 454,65€

Le détail de l'ensemble de ces propositions est représenté dans les tableaux de l'annexe 1.

Les propositions formulées pour ces orientations budgétaires tiennent compte du résultat de clôture 2024, qui est positif et en hausse par rapport à l'année passée en fonctionnement et en baisse en investissement. Les frais d'investissement ont été plus conséquents en 2024 suite aux travaux pour la plateforme drones.

* * *

Il est ainsi proposé d'effectuer le calcul des participations (annexe 2) avec utilisation de la totalité de l'excédent de clôture de l'exercice 2024, d'un montant en fonctionnement de 133 750,80 €, et en investissement de 320 178,57 € et une subvention d'exploitation de 265 846 € HT allouée au nouvel exploitant de la plateforme pour 2025, avec une participation à verser au gestionnaire sortant estimée à 44 580,01 € sur 2025.

Les montants des participations pour les 4 membres restants pour 2025 sont en légère baisse en fonctionnement, soit 230 796,66 € et en baisse légèrement également en investissement soit 56 300,15 €.

Le report de fonctionnement est en hausse suite au remboursement d'une partie de la subvention d'équilibre versée à la CCIT ALLIER en 2023 : 57 487,71 € Le report d'investissement est moins important qu'en 2024 : les achats et travaux prévus en 2024 ayant été presque entièrement réglés.

Ces orientations comprennent plusieurs choix à effectuer sur les opérations d'investissement à retenir.

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 1

ADOpte : 7 voix pour 0 contre 0 abstention

Le Président du Syndicat Mixte

Franck FOULON

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 (H. T.) en Euros du SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION,
L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

Section d'investissement

INTITULE DES CHARGES	Détail des comptes	Budget 2024	Projet de Budget 2025
16	Emprunts et dettes assimilées		
	164 - Emprunts auprès des établissements de crédit		
	1641-Emprunts en euros	6 214,50	6 289,42
	165 - Dépôts et cautionnements reçus	300,00	
20	Immobilisations incorporelles		
	2031 - Frais d'études	9 310,00	3 000,00
	2031 - Frais d'études - Restes à Réaliser 2023	17 200,00	800,00
	2033 - Frais d'insertion	890,00	900,00
	204 - Subventions d'équipement versées	0,00	
	204181-Biens mobiliers, matériels et études	0,00	
	20422 - Bâtiments et Installations	32 000,00	20 000,00
	205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels	0,00	
	2051-Concessions et droits similaires	500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		
	211 - Terrains	0,00	
	2111-Terrains nus	500,00	0,00
	213 - Constructions	0,00	
	21351-Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 600,00	5 000,00
	215 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00	
	2156-Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	
	21561-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	65 000,00	48 000,00
	21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 500,00	1 275,82
	2158-Autres installations, matériel et outillage techniques	12 900,00	28 000,00
	218 - Autres immobilisations corporelles	0,00	
	2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	15 000,00	14 900,00
	2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers- RAR 2024	0,00	5 584,13
	21828-Autres matériels de transport	0,00	
	21838-Matériel de bureau et matériel informatique	1 200,00	800,00
23	Immobilisations en cours		
	231 - Immobilisations corporelles en cours	0,00	
	2312-Terrain	0,00	
	2313 - Constructions	255 000,00	240 000,00
	2313 - Constructions - Restes à réaliser 2024	94 673,07	34 984,00
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	500,00	500,00
	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	
	275 - Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00

AERODROME MONTLUÇON-GUERET
BUDGET 2025 / PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES

	Conseil D ^{el} de la CREUSE 36,36 %	Conseil D ^{el} de l'ALLIER 24,25 %	Communauté d' Agglomération Montluçon Communauté 30,30 %	Communauté d' Agglomération du Grand GUERET 9,09%	Taux de TVA applicable
Dépenses de fonctionnement					
avec reprise d' un excédent de 133 750,80€	229 791,44 €	83 552,17 €	69 626,81 €	20 888,04 €	20%
Emprunts Base de calcul : intérêts	1 005,22 €	243,77 €	304,58 €	91,37 €	0%
Total HT	230 796,66 €	83 917,67 €	69 931,39 €	20 979,42 €	
Soit quote-part fonctionnement demandée T. T. C.	276 754,95 €	100 628,10 €	83 856,75 €	25 157,02 €	
Dépenses d'investissement					
avec reprise d' un excédent de 320 178,57 €					
Emprunts (capital 6 289,42)		1 525,18 €	1 905,69 €	571,71 €	0%
Investissement hors emprunt		12 127,60 €	15 153,25 €	4 545,98 €	20%
Total avec Base de calcul :56300,15 = 414933,37-320178,57excédent-38454,65 amort	20 470,73 €	13 652,79 €	17 058,95 €	5 117,68 €	
Total Général HT	287 096,81 €	104 388,40 €	86 990,33 €	26 097,10 €	
TOTAL GENERAL	121 098,83 €	80 765,86 €	100 915,69 €	30 274,71 €	

Augmentation totale 2024-2025

-2 491 €

-1 661 €

-2 076 €

-623 €

